LE VOTE CSE 2026
C'EST LA CGT !
19 AU 26 NOVEMBRE 26

Montreuil - 10 novembre 2026

25 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

"LOI INTÉGRALE" PREMIÈRE VICTOIRE POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES !

Prévention, repérage, protection, accompagnement et prise en charge des victimes, réparation, sanction des agresseurs : cette loi s'attaque enfin aux violences dans leur globalité.



La CGT des cheminot·e·s se félicite de ces évolutions :

- ✔ l'obligation de négociations sur les violences dans les branches et les entreprises ;
- ✔ l'obligation de la prise en compte des risques de violences sexistes et sexuelles dans le DUERP ;
- ✔ la création des conseillers TPE pour que les victimes puissent être accompagnées dans leurs démarches auprès de leur employeur·se par des organisations syndicales partout ;
- ✔ l'obligation pour l'employeur·se de mener des enquêtes lors de faits de violence, la protection des victimes contre les pressions et les licenciements ;
- ✔ l'octroi d'autorisation d'absence pour réaliser ses démarches. (article 46 : absence jusqu'à 10 jours pour les victimes.)

À LOI INTÉGRALE / BUDGET INTÉGRAL

La mobilisation doit se poursuivre pour obtenir l'adoption définitive du texte, et les financements indispensables à sa mise en œuvre. Une loi n'a de portée que si elle est financée et appliquée.

3 MILLIARDS PAR AN À MINIMA !



La CGT combat l'extrême-droite et ses idées honteuses de classification des victimes !

La CGT dénonce avec gravité les positions défendues par le Rassemblement national durant l'examen de cette loi, qui se targue aujourd'hui d'avoir voté pour. En bloquant la protection des femmes étrangères victimes de VSS contre l'expulsion, l'extrême droite fait le choix de la complicité avec les agresseurs.

LA FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOT.E.S REVENDIQUE :

- une réelle égalité professionnelle !
- la fin des violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie !
- des moyens pour l'accueil, l'accompagnement et la justice !

ET À LA SNCF… OÙ EN EST ON ?

- La signature d'un nouvel accord égalité professionnelle dans l'entreprise est repoussée depuis 2 ans. Pour l'heure, la direction remet tout à zéro sans prise en compte des éléments de la loi intégrale et des revendications CGT.

La CGT cheminots exige que soit notamment intégré dans cet accord :

- ✔ l'ensemble des sociétés SNCF ainsi que les filiales voyageurs issues d'appels d'offres , le GIE , Hexafret et Technis ;
- ✔ la loi intégrale ;
- ✔ la directive européene sur la transparence salariale.



À travers sa revendication pour un nouveau statut du travail cheminots NSTC, la CGT est force de proposition pour gagner de nouveaux droits, l'égalité professionnelle, lutter contre les discriminations et améliorer les conditions de travail.



ENSEMBLE, ALLONS GAGNER NOS REVENDICATIONS POUR PERMETTRE AUX FEMMES D'ACCÉDER À TOUS LES EMPLOIS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE !

Rejoignez les manifestations partout en France le 28 novembre !